



RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

Recueil spécial 243.2019 – édition du 05/12/2019





PREFET DES ALPES-MARITIMES

Cabinet du préfet

n° 2019 - 370

**ARRÊTÉ INSTAURANT UN PÉRIMÈTRE DE PROTECTION
SUR LE SITE DU MARCHÉ DE NOËL A NICE**

Le Préfet des Alpes-Maritimes
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

Le Préfet des Alpes-Maritimes,

Vu le code de la sécurité intérieure, notamment son article L. 226-1 ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret du 24 avril 2019 portant nomination de M. Bernard Gonzalez en qualité de Préfet du département des Alpes-Maritimes ;

Vu l'accord du maire en date 27 novembre 2019 autorisant la participation des agents de police municipale aux opérations prévues au présent arrêté ;

Considérant qu'en application de l'article L. 226-1 du code de la sécurité intérieure, *« afin d'assurer la sécurité d'un lieu ou d'un événement exposé à un risque d'actes de terrorisme à raison de sa nature et de l'ampleur de sa fréquentation, le représentant de l'État dans le département est autorisé à instituer un périmètre de protection au sein duquel l'accès et la circulation des personnes sont réglementés »* ;

Considérant la prégnance de la menace terroriste sur le territoire national ; que la ville de Nice, qui a connu un attentat, reste exposée à un risque terroriste élevé ;

Considérant que du 5 décembre 2019 au 5 janvier 2020 est organisé à Nice le marché de Noël ; que cet événement rassemble plus de 25 000 personnes par week-end et de 3 000 à 5 000 personnes par jour en semaine ; que cet événement, qui réunit un grand nombre de personnes, revêt un caractère symbolique et est exposé à un risque particulier d'actes de terrorisme ; que ce marché constitue un lieu familial festif et est fréquenté par un très grand nombre d'enfants ; que ce marché est ouvert au public du dimanche au jeudi de 11 heures à 20 heures et le vendredi et samedi de 11 heures à 22 heures ;

Considérant que, durant cette période, il y a lieu d'instaurer un périmètre de protection du site occupé par le marché de Noël, en raison de sa très forte fréquentation, aux fins de prévention d'un acte de terrorisme ; que compte tenu de la topographie des lieux, ce périmètre est délimité par les voies suivantes : quai des États-Unis, avenue Max Gallo, place Masséna, avenue de Verdun ;

Considérant que pour renforcer la sécurité de l'évènement en complément des mesures mises en place par l'organisateur, notamment l'intervention d'agents de sécurité privée, l'accès des piétons à ce périmètre de protection est subordonné à des mesures de contrôle ;

Considérant qu'il y a lieu d'autoriser les agents de sécurité privée mentionnés au 1° de l'article L. 611-1 du code de la sécurité intérieure et les agents de police municipale à participer aux contrôles d'accès afin de renforcer les effectifs déployés par les services de la police nationale ;

Considérant que le périmètre de protection n'englobe ni habitations ni locaux professionnels ; que dès lors, la topographie spécifique des lieux ne nécessite pas de prévoir des mesures particulières d'accès simplifié pour les résidents (particuliers et professionnels) ; que le périmètre est interdit aux véhicules ;

Sur proposition du Directeur de cabinet ;

ARRÊTE

Article 1er : l'article 1^{er} de l'arrêté n°2019 – 963 du 3 décembre 2019 est modifié comme suit : un périmètre de protection est instauré sur le site occupé par le marché de Noël de Nice les jours suivants :

- du 5 décembre 2019 au 21 décembre 2019 inclus :
 - 15h-17h tous les jours (sauf les mercredis, samedis et dimanches) ;
 - 14h-21h tous les mercredis, samedis et dimanches.
- du 21 décembre 2019 au 5 janvier 2020 inclus :
 - 14h-21h tous les jours.

Article 2 : Le Directeur de cabinet et le Directeur départemental de la sécurité publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Alpes-Maritimes et dont un exemplaire sera transmis sans délai au Procureur de la République et au Maire de Nice.

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours en annulation dans le délai de deux mois à compter de sa notification devant le Tribunal administratif de Nice (sis 18 avenue des fleurs 06000 Nice).

Fait à Nice, le 24 DEC. 2019

Le Préfet des Alpes-Maritimes



H. GONZALEZ



PRÉFET DES ALPES-MARITIMES

Cabinet du préfet
Direction des sécurités
Bureau de la sécurité et de l'ordre public
Pôle grands rassemblements,
manifestations sportives et aériennes

Arrêté n° 2019- 969
portant interdiction de stationnement, de circulation sur la voie publique
et d'accès au stade Allianz Riviera à Nice
à l'occasion du match de football du samedi 7 décembre 2019 opposant
l'OGC Nice au FC Metz

Le Préfet des Alpes-Maritimes
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code des relations entre le public et les administrations notamment ses articles L. 211-2 et L. 211-5 ;

Vu le code général des collectivités locales, notamment son article L. 2214-4 ;

Vu le code pénal ;

Vu le code du sport, notamment ses articles L. 332-1 à L. 332-21 ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret du Président de la République du 24 avril 2019 nommant Monsieur Bernard Gonzalez Préfet du département des Alpes-Maritimes ;

Vu l'arrêté du 28 août 2007 portant création d'un traitement automatisé de données à caractère personnel relatif aux personnes interdites de stade ;

Vu l'instruction ministérielle du 24 novembre 2015 relative à la sécurité des rencontres de football ;

Considérant qu'en vertu de l'article L. 332-16-2 du code du sport, il appartient au Préfet, pour prévenir les troubles graves à l'ordre public et assurer la sécurité des personnes et des biens à l'occasion des manifestations sportives, de restreindre la liberté d'aller et de venir des personnes se prévalant de la qualité de supporters ou se comportant comme tel, dont la présence au lieu d'une manifestation sportive est susceptible d'occasionner des troubles graves à l'ordre public ;

Considérant le caractère répété d'évènements de nature à troubler l'ordre public, tant lors des rencontres de football entre l'équipe de l'OGC Nice et celle du FC Metz qu'à l'occasion des déplacements du club du FC Metz lorsque le club jouait en ligue 1 ;

Considérant en particulier les très violents incidents qui se sont produits durant cette saison à Brest le 8 octobre 2019 et à Nîmes le 30 novembre 2019 lors des déplacements du FC Metz ; que ces déplacements non encadrés des supporters messins se sont conclus par des rixes en plein centre-ville avec les supporters locaux entraînant de nombreuses interventions des forces de sécurité intérieure et causant des dommages matériels importants ;

Considérant que l'équipe de l'OGC Nice rencontrera l'équipe du FC Metz le samedi 7 décembre 2019 à 20h00 au stade Allianz Riviera à Nice dans le cadre des rencontres du championnat de France de Football de Ligue 1 Conforama ;

Considérant que le risque de troubles graves à l'ordre public est avéré, que la mobilisation des forces de sécurité ne pourra, à défaut de l'adoption de mesures de restriction et d'encadrement particulières, assurer la sécurité des personnes et notamment celle des supporters ;

Considérant par ailleurs, que s'ajoutent aux risques de troubles graves à l'ordre public susmentionnés les menaces particulières qui justifient la mobilisation extrême des forces de l'ordre par la mise en place de dispositifs particuliers de vigilance et de lutte contre la menace terroriste lors de grands rassemblements comme ce match ;

Considérant que dans ces conditions, la présence sur la voie publique, aux alentours du stade Allianz Riviera à Nice, dans le stade et en centre-ville de Nice, de personnes se prévalant de la qualité de supporter du club du FC Metz ou connues comme tel, à l'occasion du match du samedi 7 décembre 2019 comporte des risques sérieux pour la sécurité des personnes et des biens et qu'il convient ainsi de limiter la liberté d'aller et venir de toute personne se prévalant de la qualité de supporters du FC Metz ;

Sur proposition de Monsieur le sous-Préfet, Directeur de cabinet ;

ARRÊTE :

Article 1^{er} – Le samedi 7 décembre 2019, de 17h00 à 23h00, les personnes se prévalant de la qualité de supporter du club du FC Metz ou se comportant comme tel, pourront accéder au stade Allianz Riviera à Nice, circuler ou stationner sur la voie publique à Nice sous réserve d'être munis de billets délivrés dans les conditions définies ci-après et dans le compte rendu de la réunion de sécurité du 3 décembre 2019, arrivant dans le cadre d'un déplacement exclusivement organisé par le club du FC Metz, acheminés par bus d'une longueur maximale de 13 mètres, ou minibus, sous escorte de la gendarmerie nationale.

- La remise des billets du match se déroulera au stade Allianz Riviera à Nice, le 7 décembre 2019 entre 19h00 et 20h00, sous la responsabilité des stadiers du club du FC Metz ;
- les véhicules sont attendus à 17h30 au péage du Capitou à Fréjus dans le Var (entre les sorties n°37 et n°38) pour un départ à 18h00 du convoi de bus ou minibus, encadrés par les forces de l'ordre, jusqu'au stade Allianz Riviera à Nice, à l'emplacement réservé à leur stationnement, suivant l'itinéraire : péage du Capitou - autoroute A8 jusqu'à la sortie 51 Nice Saint-Isidore ;

- à l'issue de la rencontre, prise en charge des supporteurs du FC Metz au niveau de la sortie « visiteurs » du stade Allianz Riviera à Nice, puis accompagnement des bus, et minibus par les forces de l'ordre jusqu'au péage du Capitou suivant l'itinéraire : autoroute A8 péage du Capitou à Fréjus dans le Var (entre les sorties 37 et 38).

Article 2 – Les personnes se prévalant de la qualité de supporteur du club du FC Metz ou se comportant comme tel ne pourront accéder :

- au périmètre aux abords du stade Allianz Riviera à Nice, délimité par les voies suivantes :
 - avenue Sainte-Marguerite, avenue Auguste Vérola, boulevard du Mercantour (R.M 6202) et la traverse des Barraques ;
 - place Saint-Isidore et la place Chanoine César Musso ;
 - arrêt Saint-Isidore de la gare des chemins de fer de Provence.
- au périmètre autour du centre-ville de Nice, délimité par les voies suivantes :
 - boulevard Félix Faure, la place Garibaldi, la rue Ségurane, la place Guynemer, le quai des États-Unis l'avenue Max Gallo ;
 - place Masséna et l'avenue Jean Médecin ;
 - promenade des Anglais au niveau du jardin Albert 1^{er}.
- au périmètre autour du port de Nice, délimité par les voies suivantes :
 - entre la place île de Beauté, le boulevard Stalingrad et le quai des douanes.

Article 3 – Sont interdits dans le périmètre et pour la durée définie à l'article 1^{er}, dans l'enceinte et aux abords du stade la possession, le transport et l'utilisation de tous pétards ou fumigènes, drapeaux et banderoles dont les inscriptions appellent à la provocation, à la violence ou à la haine et tout objet pouvant être utilisé comme projectile.

Article 4 : Cet arrêté peut faire l'objet soit d'un recours gracieux auprès des services de la préfecture (cabinet-direction des sécurités) soit d'un recours contentieux devant le tribunal administratif (18 avenue des Fleurs 06000 Nice ou via le site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa publication conformément aux dispositions de l'article R. 421-1 et suivants du code de justice administrative.

Article 5 – Le Directeur de cabinet du préfet des Alpes-Maritimes et le Directeur départemental de la sécurité publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Alpes-Maritimes, notifié au Procureur de la République, aux deux Présidents de club, affiché dans la mairie de Nice et aux abords immédiats du périmètre défini à l'article 1^{er}.

Fait à Nice, le

04 DEC. 2019

Pour le préfet
Le sous-préfet - directeur de cabinet
DS-4 55

John-Gabriel DEACROY

DELEGATION DE SIGNATURE EN MATIERE DE CONTENTIEUX ET DE GRACIEUX FISCAL

Le comptable, responsable du service des impôts des particuliers de NICE-EST OUEST

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à Madame GUEDJ Lucette, inspectrice adjointe au responsable du service des impôts des particuliers de NICE-EST-OUEST,

Délégation de signature est donnée à Madame GUERIMAND Anne, inspectrice, adjointe au responsable du service des impôts des particuliers de NICE-EST -OUEST

Délégation de signature est donnée à Madame SALOMON -MARTINEZ Catherine inspectrice, adjointe au responsable du service des impôts des particuliers de NICE-EST -OUEST

à l'effet de signer :

1°) dans la limite de 60 000 €, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 60 000 € ;

3°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant ;

4°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement ;

b) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

c) tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution

d'office et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet :

1°) dans la limite de 10 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie B désignés ci-après :

BIENVENUE Berthe

GALINAITIS Samuel

LYAUTEY Pascal

2°) dans la limite de 2 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie C désignés ci-après :

BOUALI Mokhtar
GUENDOUZ-ELGHOUL Djilali
VABRE Julien
DARGENT Salomé
BASTIANI Audrey

LELAY Célia
VUOLO Méline
DEL-RY Cédric
ANGAMA Amandine

LE DUFF Jean-Damien
ADAMIS Willy
BOUGUERRA Imène

Article 3

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) les décisions gracieuses, relatives aux pénalités et aux frais de poursuites, portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, dans les limites de durée et de montant indiquées dans le tableau ci-après ;

3°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions gracieuses	Durée maximale des délais de paiement	Somme maximale pour laquelle un délai de paiement peut être accordé
DENIEL Marc	Contrôleur principal	500 €	6 mois	5 000 €
GAIGEARD Béatrice	Contrôleuse	500 €	6 mois	5 000 €
MARTIN Nathalie	Contrôleuse	500 €	6 mois	5 000 €
GANDREUIL Pascale	Contrôleuse principale	500 €	6 mois	5 000 €
BEAUCHAMP Nathalie	Contrôleuse	500 €	6 mois	5 000 €
FUENTES Christine	Contrôleuse Principale	500 €	6 mois	5 000 €
VALLES CORINNE	Contrôleuse	500 €	6 mois	5 000 €
BOERI Yannick	Contrôleur	500 €	6 mois	5 000 €
BERAUD Patricia	Agente	500 €	6 mois	5 000 €

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions gracieuses	Durée maximale des délais de paiement	Somme maximale pour laquelle un délai de paiement peut être accordé
			mois	
BOUBARNE Monique	Agente	500 €	6mois	5 000 €
CERNUSCO Frédéric	Agent	500 €	6mois	5 000 €
TROUVE Laurent	Agent	500 euros	6mois	5000
PENELON Christophe	Agent	500 €	6mois	5 000 €

Article 4

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, dans les limites de durée et de montant indiquées dans le tableau ci-après ;

aux agents désignés ci-après :

DENIEL Marc	ContrôleurPrincipal	10 000 €	0	3 mois	2 000 €
BIENVENUE Berthe	Contrôleuse	10 000 €	0	3 mois	2 000 €
GALINAITIS Samuel	Contrôleur				
LYAUTEY Pascal	ContrôleurPrincipal	10 000 €	0	3 mois	2 000 €
GAIGIARD Béatrice	Contrôleuse	10 000 €	0	3 mois	2 000 €
MARTIN Nathalie	Contrôleuse	10 000 €	0	3 mois	2 000 €
GANDREUIL Pascale	ContrôleusePrincipale	10 000 €	0	3 mois	2 000 €
BEAUCHAMP Nathalie	Contrôleuse	10 000 €	0	3 mois	2 000 €
FUENTES Christine	ContrôleusePrincipale	10 000 €	0	3 mois	2 000 €
BOERI Yannick	Contrôleur	10 000 €	0	3 mois	2 000 €
VALLES Corinne	Contrôleuse	10 000 €	0	3 mois	2 000 €
BOUALI Mokhtar	Agent	10 000 €	0	3 mois	2 000 €
LELAY Clélia	Agente	2 000 €	0	3 mois	2 000 €
LE DUFF Jean-Damien	Agent	2 000 €	0	3 mois	2 000 €
GUENDOZ-ELGHOUL Djilali	Agente	2 000 €	0	3 mois	2 000 €
BOUGUERRA Imène	Agente	2 000 €	0	3 mois	2 000 €
ANGAMA Amandine	Agente	2 000 €	0	3 mois	2 000 €
ADAMIS Willy	Agent	2 000 €	0	3 mois	2 000 €
VABRE Julien	Agent	2 000 €	0	3 mois	2 000 €
DEL-RY Cédric	Agente	2 000 €	0	3 mois	2 000 €
VUOLO Mélinda	Agente	2 000 €	0	3 mois	2 000 €
DARGENT, Salomé	Agente	2 000 €	0	3 mois	2 000 €
BERAUD Patricia	Agente	2 000 €	0	3 mois	2 000 €
BOUBARNE Monique	Agente	2 000 €	0	3 mois	2 000 €
CERNUSCO Frédéric	Agent	2 000 €	0	3 mois	2 000 €
BASTIANI Audrey	Agent	2 000 €	0	3 mois	2 000 €
PENELON Christophe	Agent	2 000 €	0	3 mois	2 000 €
TROUVE Laurent	Agent	2 000 €	0	3 mois	2 000 €

Les agents délégataires ci-dessus désignés peuvent prendre des décisions à l'égard des contribuables relevant de l'ensemble des services suivants : SIP de NICE-CENTRE, SIP de NICE-

COLLINES, SIP de NICE- EXTERIEUR,

Article 5

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département des ALPES-MARITIMES.

A NICE, le 01/12/2019

Le comptable, responsable de service des impôts des particuliers,

François CROCKOWIAK



**Le Comptable responsable du
SIP NICE EST-OUEST**

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DES ALPES-MARITIMES

BORDEREAU D'ACCOMPAGNEMENT RELATIF À LA MISE À JOUR DES PARAMÈTRES DÉPARTEMENTAUX D'ÉVALUATION DES LOCAUX PROFESSIONNELS

Informations générales

Le dispositif de mise à jour des paramètres départementaux d'évaluation des locaux professionnels décrit à l'article 1518 ter du code général des impôts (CGI) prévoit que :

- la commission départementale des valeurs locatives des locaux professionnels (CDVLLP) peut modifier chaque année l'application des **coefficients de localisation** après avis des commissions communales et intercommunales des impôts directs prévues aux articles 1650 et 1650 A du CGI ;
- **les tarifs** sont mis à jour annuellement par l'administration fiscale.

Situation du département des Alpes-Maritimes

La CDVLLP n'a pas modifié les coefficients de localisation lors de sa réunion du 22/10/2019. **Aucune liste de parcelles affectées d'une modification de coefficients de localisation n'est donc publiée en 2019 pour les impositions 2020.**

En revanche, conformément aux dispositions de l'article 334 A de l'annexe II au CGI, les derniers tarifs publiés au recueil des actes administratifs par n° 224-2018 en date du 13/12/2018 ont été mis à jour des évolutions de loyer constatées. Les nouveaux tarifs ainsi obtenus font l'objet de la présente publication.

Publication des paramètres départementaux d'évaluation

Conformément aux dispositions de l'article 371 ter S de l'annexe II au CGI, la grille tarifaire qui regroupe l'ensemble des tarifs appliqués pour chaque catégorie dans chaque secteur est publiée.

Délai de recours

Les décisions figurant dans le document pourront faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nice dans le délai de deux mois suivant leur publication.

Département des Alpes-Maritimes

Mise à jour des tarifs et des valeurs locatives des locaux professionnels pris
pour l'application de l'article 1518 ter du code général des impôts
pour les impositions 2020

Catégories	Tarifs 2020 (€/m ²)					
	secteur 1	secteur 2	secteur 3	secteur 4	secteur 5	secteur 6
ATE1	68,0	84,8	94,9	117,8	138,9	180,8
ATE2	56,5	67,9	90,2	112,4	124,1	165,6
ATE3	42,8	64,3	67,2	77,7	96,0	124,2
BUR1	127,9	177,8	184,2	198,2	222,3	244,5
BUR2	116,1	183,3	194,9	205,3	250,2	283,1
BUR3	124,4	185,6	202,5	228,8	262,1	287,5
CLI1	58,3	113,3	146,0	145,3	144,7	144,7
CLI2	58,3	113,3	143,9	187,6	194,8	194,8
CLI3	146,7	220,4	229,8	229,5	225,7	225,7
CLI4	132,8	194,1	204,7	204,7	204,7	204,7
DEP1	10,9	16,0	18,5	21,0	25,6	34,2
DEP2	54,2	82,3	95,3	111,2	134,9	178,9
DEP3	15,4	32,8	43,1	56,9	56,2	73,1
DEP4	47,0	61,7	80,4	99,4	99,3	127,5
DEP5	54,3	54,5	80,9	95,6	103,6	103,6
ENS1	58,8	91,6	91,6	146,2	146,2	146,2
ENS2	94,6	147,3	146,8	158,2	158,2	232,3
HOT1	48,5	88,2	140,0	139,8	168,4	169,4
HOT2	46,1	83,8	107,1	113,6	140,4	152,1
HOT3	42,2	65,9	85,9	93,8	119,9	143,2
HOT4	38,7	60,4	79,6	79,6	102,7	121,1
HOT5	59,1	107,3	144,3	157,2	197,4	194,0
IND1	46,5	69,0	84,6	84,8	84,5	84,5
IND2	4,2	4,2	6,0	6,0	6,0	6,0
MAG1	104,7	162,8	189,1	236,2	310,3	598,2
MAG2	68,9	108,0	144,3	167,1	213,4	346,2
MAG3	154,3	240,5	279,9	715,1	713,0	884,2
MAG4	50,3	78,8	112,1	165,1	197,1	373,0
MAG5	41,3	64,3	92,3	144,7	231,6	231,6
MAG6	42,4	74,4	74,2	103,2	183,6	183,6
MAG7	139,1	216,7	250,9	316,3	321,9	323,8
SPE1	51,2	66,9	101,7	108,0	122,1	122,1
SPE2	58,0	75,9	90,5	120,1	146,3	189,1
SPE3	57,7	87,6	104,0	125,9	154,3	258,6
SPE4	2,2	2,7	2,7	4,2	4,2	4,2
SPE5	2,0	2,1	2,3	3,9	3,9	3,9
SPE6	78,4	122,1	141,3	143,3	141,3	141,3
SPE7	54,2	84,7	111,4	111,4	172,7	172,7

PRÉFET DES ALPES-MARITIMES

**Direction régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
de Provence-Alpes-Côte d'Azur**

ARRETE du 4 Décembre 2019

portant subdélégation de signature pour le préfet et délégation de signature pour la directrice régionale aux agents de la DREAL PACA

- Vu** le code de l'environnement ;
- Vu** le code de la route, et notamment, ses articles R. 321-16 et suivants ;
- Vu** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action de l'État dans les régions et les départements ;
- Vu** le décret n° 2009-235 du 27 février 2009 modifié relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement ;
- Vu** le décret du 24 avril 2019 portant nomination de M. Bernard GONZALEZ, préfet, en qualité de Préfet des Alpes-Maritimes (hors classe) ;
- Vu** l'arrêté ministériel du 30 septembre 1975 relatif à l'évacuation des véhicules en panne ou accidentés ;
- Vu** l'arrêté ministériel du 2 juillet 1982 relatif aux transports en commun de personnes ;
- Vu** l'arrêté ministériel du 2 juillet 1997 définissant les caractéristiques et les conditions d'utilisation des véhicules autres que les autocars et les autobus, destinés à des usages de tourisme et de loisirs ;
- Vu** l'arrêté ministériel du 18 juin 1991 relatif à la mise en place et à l'organisation du contrôle technique des véhicules dont le poids n'excède pas 3,5 tonnes ;
- Vu** l'arrêté ministériel du 27 juillet 2004 relatif au contrôle technique des véhicules lourds ;
- Vu** l'arrêté ministériel du 29 mai 2009 relatif aux transports de marchandises dangereuses par voies terrestres (dit « arrêté TMD ») (NOR: DEVP0911622A) ;
- Vu** l'arrêté ministériel du 1^{er} mars 2016 portant nomination de Mme Corinne TOURASSE en qualité de directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur ;
- Vu** l'arrêté préfectoral n° 2019-455 du 13 mai 2019 portant délégation de signature à Mme Corinne TOURASSE, Directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur ;

Considérant la nécessité de continuité du service.

Sur proposition du secrétaire général :

ARRETE :

Article 1er – Délégation de signature est donnée, dans le cadre de leurs attributions, à Mme Marie-Françoise BAZERQUE, M. Daniel NICOLAS et M. Fabrice LEVASSORT, directrice et directeurs adjoints, pour l'ensemble des décisions visées par l'arrêté préfectoral n°2019-455 du 13 mai 2019 pour le département des Alpes-Maritimes.

En cas d'absence d'un des directeurs adjoints, un autre directeur adjoint pourra signer dans le domaine de délégation du directeur adjoint absent.

Article 2 - Dans les limites de leurs attributions fonctionnelles et territoriales, de leurs compétences définies par l'organisation de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) et par référence à l'annexe au présent arrêté, délégation de signature est donnée aux personnels, dans les conditions figurant ci-dessous :

<i>Service</i>	<i>Unité</i>	<i>Nom et prénom des délégataires</i>	<i>Fonction</i>	<i>Codes</i>
SBEP		SOUAN Hélène	Cheffe de service	F1 à F4
		VILLARUBIAS Catherine	Adjointe à la cheffe de service	F1 à F4
	UB	BLANQUET Pascal	Chef d'unité	F1 à F4
SEL		FRANC Pierre	Chef de service	C1 à C4 E2
		ALOTTE Anne	Adjointe au chef de service	C1 à C4 E2
	UCHR	PAMELLE Yohann	Chef d'unité par intérim	C1 à C4 E2
STIM		TEISSIER Olivier	Chef de service	D1 D2
SPR		XAVIER Guillaume	Adjoint au chef de service	A1 à A3 B1 à B5 E1 E3
	UCIM	FOMBONNE Hubert	Chef d'unité	A1 B1 à B5
		BOULAY Olivier	Chef d'unité adjoint	A1 B1 à B5
	UCOH	CROS Carole	Cheffe d'unité	E1
		BILGER Coralie	Adjointe à la cheffe d'unité	E1
	URCS	ROUSSEAU Jean-Luc	Chef d'unité	A1 à A3
	URIA	PATOUILLET Bruno	Chef d'unité	A1 B1 B5
	URNM	ALBIN Manon	Cheffe d'unité	E3
UD 06		HENRY Caroline	Cheffe d'UD	A1 B1
		CHEVILLON Amandine	Adjointe à la cheffe d'UD	A1 B1

Article 3 - Délégation de signature est donnée aux agents désignés ci-dessous, dans le cadre des instructions du chef du service prévention des risques et sous l'autorité de Mme Corinne TOURASSE, pour le contrôle des appareils à pression :

<i>Service</i>	<i>Unité</i>	<i>Nom et prénom des délégataires</i>	<i>Fonction</i>
SPR	UCIM	FOMBONNE Hubert	Chef d'unité
		BOULAY Olivier	Adjoint au chef d'unité

Article 4 - Délégation de signature est également donnée aux agents désignés ci-dessous, dans le cadre des instructions du chef de l'unité régulation, contrôle des transports et des véhicules pour l'activité véhicules et sous l'autorité de Mme Corinne TOURASSE :

Nom de l'agent	Grade
M. TIRAN Frédéric	APAE
Mme DAVID Eliane	IIM
M. LACROUX Alain	TSEI
M. ZETTOR Patrick	TSPDD
M. ALBOUY Gilbert	TSPEI
M. CHIAPELLO Maurice	TSEI
M. DEBREGEAS Philippe	TSEI
M. MAZEL François	TSEI
M. PALOMBO Cyril	TSEI
M. HAFF Eric	TSEI
M. LE MEUR Jean-Louis	TSEI
M. LEROY Philippe	CSI
M. PELLEGRINO Jean-Marie	TSCDD
M. LAURENT Philippe	TSCEI

Article 5 – Toutes dispositions antérieures et contraires à celles du présent arrêté sont abrogées.

Article 6 - Le secrétaire général de la préfecture des Alpes-Maritimes et le secrétaire général de la DREAL PACA sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Alpes-Maritimes.

Article 7 – Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nice, 33 boulevard Franck-Pilatte, BP 4179, 06359 Nice Cedex 4, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Pour le Préfet des Alpes-Maritimes et par délégation,
La directrice régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement,

SIGNÉ

Corinne TOURASSE

ANNEXE

N° de code	Nature des décisions déléguées
	A- <u>Environnement industriel</u>
A1	<p>Application du livre V du Code de l'Environnement. Sont toutefois réservés à la signature du Préfet des Alpes-Maritimes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les actes d'instruction administrative des dossiers, - les arrêtés d'autorisation, - les arrêtés d'enregistrement, - les arrêtés complémentaires, - les actes de cessation d'activité, - les arrêtés portant constitution de garanties financières, - la mise en œuvre des garanties financières en cas de défaillance, - les arrêtés prescrivant et instituant des servitudes d'utilité publique, - les arrêtés de mise en demeure, - les arrêtés d'agrément des exploitants pour certaines catégories de déchets, - les arrêtés prescrivant l'élaboration de plan de prévention des risques technologiques, - l'arrêté préfectoral approuvant le schéma départemental des carrières
A2	Vérification et validation des émissions annuelles de CO2, déclarées dans le cadre du système d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre
A3	Mise en application du règlement CE n°1907/2006 du parlement européen et du conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH) modifié
	B. <u>Sécurité industrielle</u>
B1	<p>Mines, stockage souterrains d'hydrocarbures, de gaz et de produits chimiques à destination industrielle, et carrières :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les titres miniers et la police des mines - la police des carrières - les dérogations prévues par le règlement des industries extractives et les règlements généraux sur l'exploitation des mines
B2	Canalisations de transport de gaz : instructions de demande et délivrance d'arrêtés d'autorisation pris en application de la procédure simplifiée
B3	Canalisations de transport de produits chimiques et d'hydrocarbures liquides ou liquéfiés, y compris les décisions individuelles déconcentrées
B4	Appareils et canalisations sous pression de vapeur ou de gaz, y compris les décisions individuelles de fonctionnement en auto-surveillance
B5	<p>Explosifs pour utilisation en mines et carrières y compris les décisions individuelles déconcentrées :</p> <ul style="list-style-type: none"> • agrément technique des installations de produits isolés • autorisations d'exploitation d'un dépôt mobile d'explosifs • agréments d'organismes de contrôles des produits explosifs soumis au marquage CE • habilitation de laboratoires à procéder à des examens et épreuves en vue de l'agrément des artifices de divertissement
	C. <u>Énergie</u>
C1	Lignes de transport d'électricité : instructions de demandes et délivrance d'arrêtés d'autorisations pris en application de la procédure simplifiée (lignes et postes)

C2	Instruction des demandes d'attestation ouvrant droit à l'achat du biométhane injecté dans les réseaux de gaz naturel
C3	Instruction des demandes de concessions hydroélectriques inférieures à 100MW, y compris procédure de mise en concurrence jusqu'à désignation du candidat dont la demande de concession sera instruite
C4	Instruction des demandes d'inscription sur les listes d'usagers prioritaires au titre de l'arrêté du 5 juillet 1990, fixant les consignes générales de délestage sur les réseaux électriques
	<u>D. Transports</u>
D1	Délivrance et retrait des autorisations de mise en circulation des véhicules spécialisés dans les opérations de remorquage ou de dégagement rapide des chaussées
D2	Réception par type ou à titre isolé des véhicules
	<u>E. Risques naturels et sécurité des ouvrages hydrauliques</u>
E1	Dans le domaine du contrôle des ouvrages hydrauliques, toutes décisions, documents et autorisations sauf : <ul style="list-style-type: none"> • la décision de modification de classement d'un ouvrage, • la prescription d'un diagnostic de sûreté, • l'arrêté complémentaire, • la mise en demeure, la prise de mesures provisoires et urgentes, la consignation
E2	Dans le domaine de la gestion des concessions hydrauliques : toute acte pris en application des dispositions des clauses du cahier des charges des concessions et toutes décisions, documents et autorisations sauf : <ul style="list-style-type: none"> • la décision sur la suite à donner à la lettre d'intention • l'avis d'appel public à la concurrence • l'arrêt de la liste des candidats admis à présenter une offre • l'avis de l'État • l'arrêté d'octroi de la concession • l'arrêté d'autorisation de mise en service • l'arrêté portant règlement d'eau • la décision d'arrêt ou de poursuite de l'exploitation
E3	Eaux souterraines
	<u>F. Protection de la nature</u>
F1	Détention et utilisation d'écaille de tortues marines des espèces Eretmochelys imbricata et Chelonia mydas, par des fabricants ou restaurateurs d'objets qui en sont composés
F2	Détention et utilisation d'ivoire d'éléphant par des fabricants ou des restaurateurs d'objets qui en sont composés
F3	Mise en œuvre des dispositions du règlement CE 338/97 sus-visé et des règlements de la commission associée (permis CITES d'importation et d'exportation, certificats CITES de réexportation et certificats inter-communautaires)
F4	Transport de spécimens d'espèces animales qui sont simultanément inscrites dans les annexes du règlement CE n°338/97 sus-visé et protégés au niveau national par les arrêtés pris pour l'application des articles L.411-1 et L.411-2 du Code de l'Environnement



SOUS-PREFETE DE GRASSE

Sous-Préfecture de Grasse
Service de coordination des politiques publiques

Grasse, le 04 DEC. 2019

Chef de service : Christian REY
Affaire suivie par : Anne-Marie DELAMOUR
☎ 04 92 42 32 24
sp-elections2018@alpes-maritimes.gouv.fr

- 2019 - 971 -

ARRÊTÉ MODIFICATIF PORTANT NOMINATION DES MEMBRES DES COMMISSIONS DE
CONTRÔLE CHARGÉES DE LA RÉGULARITÉ DES LISTES ÉLECTORALES

Communes de l'arrondissement de Grasse

--o0o--

La sous-préfète de Grasse,

VU le code électoral, notamment les articles L.19 et R.7 à R. 11 ;

VU le décret du 24 avril 2019 portant nomination de M. Bernard GONZALEZ en qualité de préfet des Alpes-Maritimes ;

VU le décret du 10 avril 2019 portant nomination de Mme Anne FRACKOWIAK-JACOBS en qualité de sous-préfète de Grasse ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2019-746 en date du 5 septembre 2019 donnant délégation de signature ;

VU les propositions des maires des communes concernées ;

VU les désignations des représentants par le président du tribunal de grande instance de Grasse ;

VU l'arrêté n° 2019-288 du 4 avril 2019 ;

CONSIDÉRANT qu'il convient de nommer dans chaque commune, les membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales pour une durée de trois ans et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal ;

ARRÊTÉ

Article 1^{er} – Les annexes de l'arrêté n° 2019-288 du 4 avril 2019 sont modifiées et remplacées par les deux annexes jointes au présent arrêté.

Article 2 - La sous-préfète de Grasse et les maires des communes de l'arrondissement de Grasse sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui fera l'objet d'une insertion au recueil des actes administratifs.

La sous-préfète de Grasse,

Anne FRACKOWIAK-JACOBS

COMMUNES DE MOINS DE 1 000 HABITANTS ET COMMUNES DE 1 000 HABITANTS ET PLUS COMPOSÉES SELON L'ARTICLE L. 19 VII DU CODE ELECTORAL

COMMUNE	CANTON	NOM PRENOM	QUALITE
AIGLUN	Vence	Mr SURFARO Sébastien Mme COSSARY Danny Mme ROSSINI Eliane	conseiller municipal déléguee de l'administration déléguee désignée par le TGI
AMIRAT	Grasse -1	Mr NOARO Alain Mr MARC Yves Mme GUETTE Nadine	conseiller municipal délégué de l'administration déléguee désignée par le TGI
ANDON	Grasse -1	Mr VARRONE David Mr BORTOLINI Daniel Mme MOSSER Veuve LOPEZ Colette Mr BONNACIE Didier	conseiller municipal délégué de l'administration déléguee désignée par le TGI délégué désigné par le TGI suppléant
BEZAUDUN les ALPES	Vence	Mme RODRIGUES Laetitia Mr CHAUVIN Olivier Mme LAURENT Sandrine	conseillère municipale délégué de l'administration déléguee désignée par le TGI
BOUYON	Vence	Mr CIAIS Jean-Louis Mr LAYET François Mme DE GEORGES DE LEDENON veuve BOUILLON Claire	conseiller municipal délégué de l'administration déléguee désignée par le TGI
BRIANCONNET	Grasse -1	Mr CARLIN Raymond Mr CASTRO Joseph-Emile Mr PIERRISNARD Christian	conseiller municipal délégué de l'administration délégué désigné par le TGI
CAILLE	Grasse -1	Mme SERRAT Marie-France épouse CLARAC Mr JACOB Patrick Mr DESCOMBES André	conseillère municipale délégué de l'administration délégué désigné par le TGI
CAUSSOLS	Valbonne	Mme MARWOOD épouse JENNER Sascha Mr LESCANE Patrick Mme PAUL épouse CRESPI Michèle	conseillère municipale délégué de l'administration déléguee désignée par le TGI
CIPIERES	Valbonne	Mr MARRON Nicolas Mme MATTEI Janine Mr BOURRELY François	conseiller municipal déléguee de l'administration délégué désigné par le TGI
COLLONGUES	Grasse -1	Mme LIONS Anita Mr PEYRE Adrien Mr CHABAS Philippe Mr VASSAL Serge	conseillère municipale délégué de l'administration délégué de l'administration suppléant délégué désigné par le TGI
CONSEGUDES	Vence	Mme CLERGUES Gisèle Mr LOMBART Jean Mr ALARY Franck	conseillère municipale délégué de l'administration délégué désigné par le TGI
COURMES	Valbonne	Mme MONDY épouse FILLOT Brigitte Mr EUZIERE Jean-Carol Mr MARTIN René	conseillère municipale délégué de l'administration délégué désigné par le TGI
COURSEGOULES	Vence	Mr MAUREL Jonathan Mr KERMONNACH Patrick Mr MINGHELLI Eric	conseiller municipal délégué de l'administration délégué désigné par le TGI
ESCRAGNOLLES	Grasse -1	Mr BEZIN Jacques Mr DANCEL François Mr BISOTTI Alain	conseiller municipal délégué de l'administration délégué désigné par le TGI
FERRES (les)	Vence	Mr TOSSAN Philippe Mme PAPETTI Marie-Thérèse Mme BORFIGA Danièle	conseiller municipal déléguee de l'administration déléguee désignée par le TGI
GARS	Grasse -1	Mr BUSSIERE Michel Mr CARDACIA Jean-Pierre Mr GRILLI Jean René	conseiller municipal délégué de l'administration délégué désigné par le TGI
GOURDON	Valbonne	Mme LAILLET Christiane Mr LANDRA Julien Mr BARBOT Emmanuel	conseillère municipale délégué de l'administration délégué désigné par le TGI
GREOLIERES	Valbonne	Mr AMARTINO Alain Mr DOMPE Georges Mme CHAHINIAN Liliane	conseiller municipal délégué de l'administration déléguee désignée par le TGI
MAS (le)	Grasse -1	Mme TARENTO Angèle Mr BOFFETTI Christophe Mme ALPOZZO Lisette	conseillère municipale délégué de l'administration déléguee désignée par le TGI
MUJOUIS (les)	Grasse -1	Mme BOULLE Mireille Mr MERISIER Bruno Mme BOUCHARD Lydie	conseillère municipale délégué de l'administration déléguee désignée par le TGI

COMMUNE	CANTON	NOM PRENOM		QUALITE
OPIO	Valbonne	Mr	MAURE Jean	conseiller municipal
		Mr	SILBANO Alain	conseiller municipal suppléant
		Mme	CHESTA Nadine	déleguée de l'administration
		Mr	MAUREL Michel	déleguée de l'administration suppléant
		Mr	AIME Raymond	délegué désigné par le TGI
		Mme	BOCQUEL Anne	déleguée suppléante désignée par le TGI
ROQUE en PROVENCE (la)	Vence	Mme	PISCIOTTA Patricia	conseillère municipale
		Mr	LEWKOWICZ Pascal	délegué de l'administration
		Mme	DEMARIA épouse RIZZO Marie-Josée	déleguée désignée par le TGI
ROQUEFORT LES PINS	Villeneuve-Loubet	Mr	GROBBEN Alain	conseiller municipal
		Mr	FABRE Philippe	délegué de l'administration
		Mr	MARCAL Serge	délegué désigné par le TGI
SAINT-AUBAN	Grasse -1	Mr	PASCAL Yves	conseiller municipal
		Mr	RAIMOND Pascal	délegué de l'administration
		Mr	PASCAL Michel	délegué désigné par le TGI
SALLAGRIFFON	Vence	Mme	POU Catherine	conseillère municipale
		Mr	RAYBAUD Paul	délegué de l'administration
		Mr	POU Jean Pierre	délegué désigné par le TGI
SERANON	Grasse -1	Mme	FIOLIC épouse TENSIC	conseillère municipale
		Mr	REBUFFEL Gilbert	délegué de l'administration
		Mr	GERARD Roland	délegué désigné par le TGI
VALDEROURE	Grasse -1	Mr	MARINO Alain	conseiller municipal
		Mr	CAUVIN Georges	délegué de l'administration
		Mme	BONNOME épouse GAETI Laure	déleguée désignée par le TGI

COMMUNES DE 1 000 HABITANTS ET PLUS

COMMUNE	CANTON	NOM PRENOM	QUALITE
ANTIBES	Antibes -1 - 2 -3 Valbonne	Mr MONIER Bernard	conseiller municipal liste 1
		Mr LACOSTE Gérard	conseiller municipal liste 1
		Mr DELIQUAIRE Bernard	conseiller municipal liste 1
		Mme NASICA Sophie	conseillère municipale liste 1 suppléante
		Mme BORCHIO-FONTIMP Alexandra	conseillère municipale liste 1 suppléante
		Mme MISSANA Alexia	conseillère municipale liste 1 suppléante
		Mr TIVOLI Lionel Mme MURATORE Michèle	conseiller municipal liste 2 conseillère municipale liste 3
AURIBEAU SUR SIAGNE	Mandelieu la Napoule	Mr BONTOUX Jean-Pierre	conseiller municipal liste 1
		Mme BODINO Paule	conseillère municipale liste 1
		Mr SIDAOUI Nadir	conseiller municipal liste 1
		Mr ROUSSEL Guy	conseiller municipal liste 2
		Mr EININGER Gilbert	conseiller municipal liste 2
		Mr RAMI Raymond	conseiller municipal liste 1 suppléant
BAR sur LOUP (le)	Valbonne	Mr PELLEGRINI Patrice	conseiller municipal liste 1
		Mme MAMONTI Nicole	conseillère municipale liste 1
		Mr WYSZKOWSKI François	conseiller municipal liste 1
		Mme REVEL Monique	conseillère municipale liste 2
		Mme LADEVEZ Pascale	conseillère municipale liste 2
		Mme SEGUIN Michèle	conseillère municipale liste 1 suppléante
BIOT	Antibes -3	Mr MAZUET Michel	conseiller municipal liste 1
		Mr GUARINO Egidio	conseiller municipal liste 1
		Mr CHAVENON Alain	conseiller municipal liste 1
		Mme SANTAGATA Sylvie née RISSO	conseillère municipale liste 2
		Mme AUFEUVRE Martine née MARCEAU	conseillère municipale liste 2
BROC (le)	Nice -3	Mr TORNATORE Emile	conseiller municipal liste 1
		Mme ADAMO Agnès	conseillère municipale liste 1
		Mme SNITSELAAR Maud	conseillère municipale liste 1
		Mme ANTICO Alice	conseillère municipale liste 2
		Mr SQUIRI Jean-François	conseiller municipal liste 2
CABRIS	Grasse -1	Mr PASOLINI Henri	conseiller municipal liste 1
		Mme DEPETRIS Nathalie épouse PETIT	conseillère municipale liste 1
		Mr GLOWNIA Jean	conseiller municipal liste 1
		Mme COLLET Caroline	conseillère municipale liste 2
		Mr MAYOLINI Patrick	conseiller municipal liste 2
CAGNES SUR MER	Cagnes sur Mer -1 -2	Mme CHANVILLARD Marcelle	conseillère municipale liste 1
		Mme LEOTARDI-GANOPOLSCHII Anaïs	conseillère municipale liste 1
		Mr AN TOMARCHI Gilbert	conseiller municipal liste 1
		Mr PEREZ Jean-Paul	conseiller municipal liste 2
		Mme NATIVI Martine	conseillère municipale liste 3
CANNES	Cannes -1 -2	Mr TARRICO Christian	conseiller municipal liste 1
		Mr MILCENDEAU Jean-yves	conseiller municipal liste 1
		Mme BRUN Evelyne	conseillère municipale liste 1
		Mr VASSEROT Olivier	conseiller municipal liste 2
		Mme DORTEN Catherine	conseillère municipale liste 3
CANNET (le)	Cannes -1 Le Cannet	Mme AFROUN épouse BALDEN Josette	conseillère municipale liste 1
		Mme NEVET Danièle	conseillère municipale liste 1
		Mr STELLA Gérard	conseiller municipal liste 1
		Mme BIAS épouse TADOUSSON Elisabeth	conseillère municipale liste 2
		Mr BEROUD Daniel	conseiller municipal liste 3
		Mme SALOME épouse ALMES Michèle	conseillère municipale liste 1 suppléante
		Mme LANEYRIE épouse DESENS Danièle	conseillère municipale liste 1 suppléante
		Mr GARRIS Alain	conseiller municipal liste 1 suppléant
		Mr RAVASCO Eric Mr TOULET Laurent	conseiller municipal liste 2 suppléant conseiller municipal liste 3 suppléant
CARROS	Nice -3	Mme CHEVALLIER Valérie	conseillère municipale liste 1
		Mme SANTONI Marie	conseillère municipale liste 1
		Mr NAITIJA Brahim	conseiller municipal liste 1
		Mr BERNARD Yannick	conseiller municipal liste 2
		Mr THORIS Michel	conseiller municipal liste 3
		Mr REVELLO Stéphane	conseiller municipal liste 1 suppléant
		Mme STOEHR ép. LEPAGNOT Marie-Christine	conseillère municipale liste 1 suppléante
		Mr JOSSELIN Philippe	conseiller municipal liste 1 suppléant
		Mr MITZNER Paul	conseiller municipal liste 2 suppléant
		Mme BRONDOLIN Audrey	conseillère municipale liste 3 suppléante
CHATEAUNEUF	Valbonne	Mme GARDET Héléne	conseillère municipale liste 1
		Mr FARALDI Christian	conseiller municipal liste 1
		Mme VAUTRIN Christine	conseillère municipale liste 1
		Mme ZANI Aline	conseillère municipale liste 2
		Mr PIOVESANA Jean-François	conseiller municipal liste 2
COLLE sur LOUP (la)	Villeneuve-Loubet	Mme MUIA née VICIANO Valérie	conseillère municipale liste 1
		Mme BILLOIS Laurence	conseillère municipale liste 1
		Mr BERTAUX Gilles	conseiller municipal liste 1
		Mr VERGES William	conseiller municipal liste 2
		Mme PRUNEAUX Laurence	conseillère municipale liste 3

COMMUNE	CANTON	NOM PRENOM	QUALITE
GATTIERES	Nice -3	Mme ODDO Yvonne Mme FERRARO Maria-Fernanda Mr PAYET François Mme MACCARIO Martine Mme ROCHEREAU Barbara	conseillère municipale liste 1 conseillère municipale liste 1 conseiller municipal liste 1 conseillère municipale liste 2 conseillère municipale liste 2
GAUDE (la)	Cagnes sur Mer -2	Mr DROUIN Roger Mr AMMI François Mr SALUZZO Jean-François Mme ALBERO Anne-Marie née DUBREUIL Mr LEFEVRE Frédéric	conseiller municipal liste 1 conseiller municipal liste 1 conseiller municipal liste 1 conseillère municipale liste 2 conseiller municipal liste 3
GRASSE	Grasse -1 -2	Mr BONELLI Philippe Mme CHABERT Murièle Mme BOURDAIRE Aline Mme CATTART Frédérique Mr DEGIOANNI Jean-Marc	conseiller municipal liste 1 conseillère municipale liste 1 conseillère municipale liste 1 conseillère municipale liste 2 conseiller municipal liste 3
MANDELIEU la NAPOULE	Mandelieu la Napoule	Mme NOVENA ép BERGUA Muriel Mr SALEZ Patrick Mme AIMAR Catherine Mr SCALA Patrick Mr DESENS Jean-Valéry Mr PARRA Jean-François Mme PAVARD Nathalie	conseillère municipale liste 1 conseiller municipal liste 1 conseillère municipale liste 1 conseiller municipal liste 1 suppléant conseiller municipal liste 2 conseiller municipal liste 2 suppléant conseillère municipale liste 3
MOUANS-SARTOUX	Grasse -2	Mme BUFFART Liliane Mr PAULIN Daniel Mme BASSO Christiane Mr CHALIER Christophe Mme LLEDO Françoise	conseillère municipale liste 1 conseiller municipal liste 1 conseillère municipale liste 1 conseiller municipal liste 2 conseillère municipale liste 2
MOUGINS	Le Cannet	Mr RANC Jean-Michel Mr BEAUGEOIS Pierre Mr DURST Marc Mme MANAUTHON-BARBAGELATA Anne Mr BREGEAUT Jean-Jacques	conseiller municipal liste 1 conseiller municipal liste 1 conseiller municipal liste 1 conseillère municipale liste 2 conseiller municipal liste 2
PEGOMAS	Mandelieu la Napoule	Mr VANCEUNEBROECK Daniel Mr COMBE Marc Mr BERTAINA Jean-Pierre Mr FELTRER Thierry Mme FERRERO Béatrice	conseiller municipal liste 1 conseiller municipal liste 1 conseiller municipal liste 1 conseiller municipal liste 2 conseillère municipale liste 3
PEYMEINADE	Grasse -1	Mme MORTE Madeleine épouse LERDA Mr CIVALLERO Roger Mr CODRON Jean-Marc Mme TROUCHE Eliette Mr DELETANG François	conseillère municipale liste 1 conseiller municipal liste 1 conseiller municipal liste 1 conseillère municipale liste 2 conseiller municipal liste 3
ROQUETTE sur SIAGNE (la)	Mandelieu la Napoule	Mr GRAZUOLO Jean-Marc Mme FERRO Colette Mme CHABLAIS Florence Mr ALBIS Raymond Mr KOZIELLO Stanislas	conseiller municipal liste 1 conseillère municipale liste 1 conseillère municipale liste 1 conseiller municipal liste 2 conseiller municipal liste 3
ROURET (le)	Valbonne	Mme PAPPON Annie Mr HATTIGER Joël Mr NOSSARDI Amédée Mme PANNEAU Marlène Mme GUILLEMIN Hélène	conseillère municipale liste 1 conseiller municipal liste 1 conseiller municipal liste 1 conseillère municipale liste 2 conseillère municipale liste 2
ST CEZAIRE sur SIAGNE	Grasse -1	Mr NICOLAS Henri Mme TESTANIER Mireille épouse RAYBAUD Mme MONIER Barbara épouse DEFOIN Mr PAÏS Thierry Mme PELISSERO Jocelyne épouse PORCARA	conseiller municipal liste 1 conseillère municipale liste 1 conseillère municipale liste 1 conseiller municipal liste 2 conseillère municipale liste 3
ST JEANNET	Vence	Mme ALVES épouse ABATE Maria Rosa Mme ALLARY Florence Mme MARCHINI épouse CARBONNEL Eliane Mr LE ROY René Mme DEPREZ épouse MARGURETTAZ Claude	conseillère municipale liste 1 conseillère municipale liste 1 conseillère municipale liste 1 conseiller municipal liste 2 conseillère municipale liste 2
ST LAURENT du VAR	Cagnes sur Mer -2	Mme CORVEST Marie-France Mr VAIANI Marcel Mme GUERRIER-BUISINE Vanessa Mme ROUX-DUBOIS Nicole Mme FRANCHI Yvette	conseillère municipale liste 1 conseiller municipal liste 1 conseillère municipale liste 1 conseillère municipale liste 2 conseillère municipale liste 3
ST PAUL de VENCE	Villeneuve-Loubet	Mr VADO Alain Mme VINCENT née GRUSELLE Eliane Mme PONZO née VOISIN Céline Mr ISSAGARRE Christophe Mr BURGER Gabriel Mr SOUMBOU Patrick Mme GUIGONNET née BAZZINI Nadine Mme ESCOLANO-LOCARD Alizée	conseiller municipal liste 1 conseillère municipale liste 1 conseillère municipale liste 1 conseiller municipal liste 2 conseiller municipal liste 3 conseiller municipal liste 1 suppléant conseillère municipale liste 1 suppléante conseillère municipale liste 1 suppléante
ST VALLIER de THIEY	Grasse -1	Mr BOUTONNET Jean-Pierre Mr ABEL Gérald Mme FRANZE Sabine Mr RICOLFI René Mr PARIS Jocelyn	conseiller municipal liste 1 conseiller municipal liste 1 conseillère municipale liste 1 conseiller municipal liste 2 conseiller municipal liste 3

COMMUNE	CANTON	NOM PRENOM	QUALITE
SPERACEDES	Grasse -1	Mme BARTHOLIN-PFEND Corinne	conseillère municipale liste 1
		Mme GARDE Brigitte	conseillère municipale liste 1
		Mme COLLET Thérèse	conseillère municipale liste 1
		Mme MAUBERT-REY Martine	conseillère municipale liste 2
THEOULE sur MER	Mandelieu la Napoule	Mme MARTIN Claude	conseillère municipale liste 3
		Mme PIERSON Marie-Annick	conseillère municipale liste 1
		Mr SAES Thierry	conseiller municipal liste 1
		Mme GUÉRIN Mireille (BONNEFONT)	conseillère municipale liste 1
TIGNET (le)	Grasse -1	Mr MANSANTI Daniel	conseiller municipal liste 2
		Mr GALVANI Michel	conseiller municipal liste 2
		Mme ALLAVENNE Michelle	conseillère municipale liste 1
		Mme BOURG Pascale	conseillère municipale liste 1
TOURRETTES sur LOUP	Valbonne	Mr LERDA Antoine	conseiller municipal liste 1
		Mr SERRA Claude	conseiller municipal liste 2
		Mr MOLINES Gérard	conseiller municipal liste 2
		Mr FRAYSSIGNES Jean-Marc	conseiller municipal liste 1 suppléant
		Mme LUCAS Brigitte	conseillère municipale liste 2 suppléante
		Mr WOLFF Albert	conseiller municipal liste 2 suppléant
VALBONNE	Valbonne	Mr MEUNIER Jean-Louis	conseiller municipal liste 1
		Mr RAIBAUDI Maurice	conseiller municipal liste 1
		Mr LENOIR-WELTER Bertrand	conseiller municipal liste 1
		Mr BERTAINA José	conseiller municipal liste 2
VALLAURIS	Antibes -1	Mme BENSÀ Hugette née ESCALIER	conseillère municipale liste 2
		Mr DAUNIS Marc	conseiller municipal liste 2
		Mr KHALDI Philippe	conseiller municipal liste 1
		Mr VIVARELLI Philippe	conseiller municipal liste 1
VALLAURIS	Antibes -1	Mme CHARLOT-VALDIEU Catherine	conseillère municipale liste 2
		Mr KAÇA Afrim	conseiller municipal liste 2
		Mr GANNARD Henri	conseiller municipal liste 1
		Mr DELAHAIS Stéphane	conseiller municipal liste 1
		Mme ROUAZE Marie Thérèse	conseillère municipale liste 1
		Mr GIRAUD Guy	conseiller municipal liste 2
VENCE	Vence	Mr MIRANDON Gilbert	conseiller municipal liste 3
		Mme ANTONINI Marie-Françoise	conseillère municipale liste 1 suppléante
		Mme MACCHI Edith	conseillère municipale liste 1 suppléante
		Mr AMBROGIO Jean-Michel	conseiller municipal liste 1 suppléant
		Mr CHALVIN Eric	conseiller municipal liste 2 suppléant
		Mme CREPIN Charles-Line	conseillère municipale liste 3 suppléante
VENCE	Vence	Mr CROLY-LABOURDETTE Dominique	conseiller municipal liste 1
		Mr VALLEE Jacques	conseiller municipal liste 1
		Mme BERTHON épouse CZARTORYSKI Pauline	conseillère municipale liste 1
		Mme MAUREL Marie-Laure	conseillère municipale liste 2
VILLENEUVE-LOUBET	Villeneuve-Loubet	Mr DAUGREILH Jean-Pierre	conseiller municipal liste 3
		Mr TORTO René	conseiller municipal liste 1
		Mme AÏT YALLA Rebiha née NOUASRIA	conseillère municipale liste 1
		Mr PIACENTINO Marcel	conseiller municipal liste 1
		Mr LETITRE Renaud	conseiller municipal liste 2
VILLENEUVE-LOUBET	Villeneuve-Loubet	Mr LIENEMANN Pierre	conseiller municipal liste 3

S O M M A I R E

Prefecture des Alpes-Maritimes.....	2
Cabinet.....	2
Securite publique.....	2
AP 2019.970 perim.protect.Marche Noel Nice.....	2
Direction des securites.....	4
Manifestation sportives aeriennes.....	4
AP 2019.969 interd.stat.circ.Allianz match Nice Metz.....	4
Services Deconcentres de l'Etat.....	7
DDFiP.....	7
Delegation Subdeleg. signature pouvoir procuration designat.....	7
Deleg.signat.ctx.gracieux fiscal SIE Nice est ouest.....	7
Finance publique.....	11
Grille tarif. taxation 2020 valeurs locatives locaux prof.....	11
Services Regionaux de l'Etat.....	13
DREAL.....	13
Delegation Subdeleg. signature pouvoir procuration designat.....	13
AP subdel.signat.metiers.....	13
Sous Prefecture de Grasse.....	18
Svce coordination politiques publiques.....	18
Elections.....	18
AP 2019.971 nom.mbres.comm.contr.listes elect.....	18

Index Alphabétique

AP 2019.969 interd.stat.circ.Allianz match Nice Metz.....	4
AP 2019.970 perim.protect.Marche Noel Nice.....	2
AP 2019.971 nom.mbres.comm.contr.listes elect.....	18
AP subdel.signat.metiers.....	13
Deleg.signat.ctx.gracieux fiscal SIE Nice est ouest.....	7
Grille tarif. taxation 2020 valeurs locatives locaux prof.....	11
Cabinet.....	2
DDFiP.....	7
DREAL.....	13
Direction des securites.....	4
Svce coordination politiques publiques.....	18
Prefecture des Alpes-Maritimes.....	2
Services Deconcentres de l'Etat.....	7
Services Regionaux de l'Etat.....	13
Sous Prefecture de Grasse.....	18